Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260409-07_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 09 AVRIL 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 01/04/2026	Le Jeudi neuf avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, QUELENNEC Marie-Françoise, MER Serge, SALIOU Sylviane, CREAC'H Annie, MONSIGNY Bertrand, MIOSSEC Maryse, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, QUERE Laurent, PRIGENT Gwénaëlle, JACQ Jérôme.
En exercice: 19	
Présents: 18	
Votants: 19*	
Pour: 19	
Contre 0	*Absents excusés :* PAUGAM Thomas*, *pouvoir donné à Jean JEZEQUEL*
Abstention: 0	
Délibération N°: 07-04-2026	*Secrétaire de Séance :* MER Serge

Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2026**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Suite au courrier du Conseil Départemental du Finistère du 05 février 2026,
Monsieur le Maire

EXPOSE au conseil, la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relative à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants.

PROPOSE donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police 2026 pour l'opération suivante:

- « Revêtement des trottoirs du Centre Bourg vers l'Ecole et les équipements sportifs pour faciliter les déplacements des scolaires, PMR, poussettes…»

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux de revêtement des trottoirs du Centre Bourg vers l'Ecole et les équipements sportifs pour faciliter les déplacements des scolaires, PMR, poussettes…»

S'ENGAGE à réaliser ces travaux pour le 2nd semestre 2026 et les inscrire au budget en section d'Investissement.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

Ainsi fait et délibéré, le 09/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*M. Serge MER* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.